

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 352-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 970 000 \$ relatif à l'acquisition d'immeubles de gré à gré ou par voie d'expropriation, ainsi qu'aux travaux d'infrastructures pour la troisième phase d'agrandissement du parc industriel

Suite à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 août 2021, ce règlement est entré en vigueur, conformément à l'article 1061 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce deuxième (2^e) jour du mois de septembre deux mille vingt et un (2021).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier